



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 12 février 2026
Convocation du : 30 janvier 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'an deux mille vingt six, le douze février à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE, Teddy HALSBERGHE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Thomas BLACTOT pouvoir à Sylvie GUSTIN, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Rut LERNER-BERTRAND pouvoir à Martine DUBREU, Pierre VANNESTE pouvoir à Arnaud MARIE, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Bernard HAESBROECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Grégory PICKEU

DE26019

FINANCES
REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2025 ET PRÉVISION D'AFFECTATION
EXERCICE 2026

Autorisation - Approbation

La reprise des résultats a lieu habituellement après le vote du Compte Financier Unique (CFU). Cependant, en application de l'article D.5217-14 du CGCT, la collectivité peut reprendre les résultats avant l'arrêt des comptes. Cette reprise est possible à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget.

Par la suite, l'approbation du résultat et son affectation ne pourront devenir définitives qu'après une délibération dédiée intervenant postérieurement au vote effectif du CFU.

La municipalité propose de voter le budget primitif 2026 avec la reprise anticipée du résultat 2025.

Dans le cadre de cette procédure, le résultat est calculé sur la base des comptes provisoires de la Ville, il est synthétisé dans un document certifié par le comptable et joint à la présente délibération.

Le document certifié par le comptable public constate les résultats de clôture suivants :

En section d'investissement :

Les résultats de la section d'investissement de l'exercice 2025 sont les suivants :

Déficit de l'exercice 2025		Résultat antérieur 2024		Excédent de fonctionnement capitalisé (C/1068)		Résultat de la section d'investissement 2025 - Déficit cumulé
- 1 014 988,57 €	+	- 735 734,64 €	+	871 085,82 €	=	- 879 637,39 €

La section d'investissement comporte également des restes à réaliser qui se développent comme suit :

Solde des restes à réaliser :

Recettes		Dépenses		Solde des restes à réaliser (II)
0,00	-	724 887,61 €	=	- 724 887,61 €

La section d'investissement se définit donc de la façon suivante :

Déficit cumulé d'investissement 2025 (I)		Soldes des restes à réaliser (II)		Besoin de financement (III)
- 879 637,39 €	+	- 724 887,61 €	=	- 1 604 525,00 €

En section de fonctionnement :

Excédent de l'exercice 2025		Résultat antérieur 2024		Résultat de la section de fonctionnement 2025 - Excédent cumulé
2 849 450,93 €	+	6 799 601,44 €	=	9 649 052,37 €

La somme disponible en fonctionnement à affecter au budget 2026 est donc de 9 649 052,37 € que nous nous proposons de répartir de la façon suivante :

- pour l'investissement : 1 604 525,00 € (III) au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
- pour le fonctionnement : 8 044 527,37 € (IV) au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté, excédent)

De plus, le déficit cumulé d'investissement de 879 637,39 € (I) sera affecté au compte 001 (résultat d'investissement reporté, déficit).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver ces propositions

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 30 voix pour
- 5 abstentions :
 Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Teddy HALSBERGHE

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 059-215900176-20260212-DE26019-BF



Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Grégory PICKEU
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS

FEUILLE DU RÉSULTAT 2025

SECTION	DEPENSES	RECETTES	DIFFERENCE	
INVESTISSEMENT	7 845 107,89	6 965 470,50	-879 637,39	I D001
* réalisé	7 109 373,25	6 094 384,68	-1 014 988,57	
* résultat antérieur D01	735 734,64		-735 734,64	
* excédents de fonctionnement capitalisé 1068		871 085,82	871 085,82	
Restes à réaliser	724 887,61	0,00	-724 887,61	II
Besoin de financement			-1 804 828,00	III 1068
FONCTIONNEMENT	35 080 996,52	44 730 048,89	9 649 052,37	
* réalisé	35 080 996,52	37 930 447,45	2 849 450,93	
* résultat antérieur 002		6 799 601,44	6 799 601,44	
TOTAUX	42 926 104,41	51 695 519,39	8 044 527,37	IV R002

Fait en Mairie d'Armentières, le 18/02/2026
Le Maire,

Jean-Michel MONPAYS


La Trésorière municipale,

par procuration

calixte 6 30/01/26.

Evelyne BOURGERY
Nicole DANNET
Inspectrice des finances publiques
Adjointe SGC d'ARMENTIERES

SGC d'ARMENTIERES
68 rue de Lille
59280 ARMENTIERES